

PRÉFET DE LA RÉUNION

Saint-Denis, le 6 décembre 2012

Sous-préfecture de Saint-Benoît

Pôle sécurité et protection
de la population

Monsieur le préfet
à
destinataires in fine

Objet : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) - Appel à projets année 2013

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière a contribué sensiblement à la diminution de la mortalité sur les routes de La Réunion, passant ainsi de 72 tués en 2007 à 42 tués en 2011.

Je vous informe que, dans l'attente de la validation du DGO 2013-2017, l'appel à projets de l'année 2013 s'appuiera sur les enjeux et orientations du DGO actuel (2008-2012), à titre transitoire.

Pour rappel ces enjeux concernent : l'alcool, les usagers vulnérables (piétons et cyclistes), les deux-roues motorisés, les jeunes de 15 à 24 ans, la vitesse et l'accueil des victimes.

Je vous invite à proposer, dès à présent, des **actions innovantes pouvant encore faire reculer le nombre des accidents.**

Au regard de l'accidentalité enregistrée cette année, les projets d'actions de sécurité routière pour 2013 devront porter prioritairement sur l'enjeu "alcool" (plus de la moitié des tués sur la route) et sur l'enjeu "usagers vulnérables" : piétons (44% des tués) et cyclistes (10% des tués).

Un soutien financier pourra être accordé aux porteurs de projets.

Vous trouverez en annexe les documents de travail nécessaires au montage de votre dossier et vous invite à faire part de vos projets par une inscription sur le site «Action Locale de la Sécurité Routière», **au plus tard le 28 février 2013.**

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière à La Réunion.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète de Saint-Benoît,
déléguée à la sécurité routière



Hélène ROULAND-BOYER

Affaire suivie par :
Marie-Claire MEVIZOU
Tél. 02 62 40 28 76
marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr

Annexes :

- Annexe 1 : Modalités d'organisation
- Annexe 2 : Inscription sur le site action locale
- Annexe 3 : Fiche d'orientations d'action
- Annexe 4 : Fiche action PDASR
- Annexe 5 : Ressources sécurité routière